



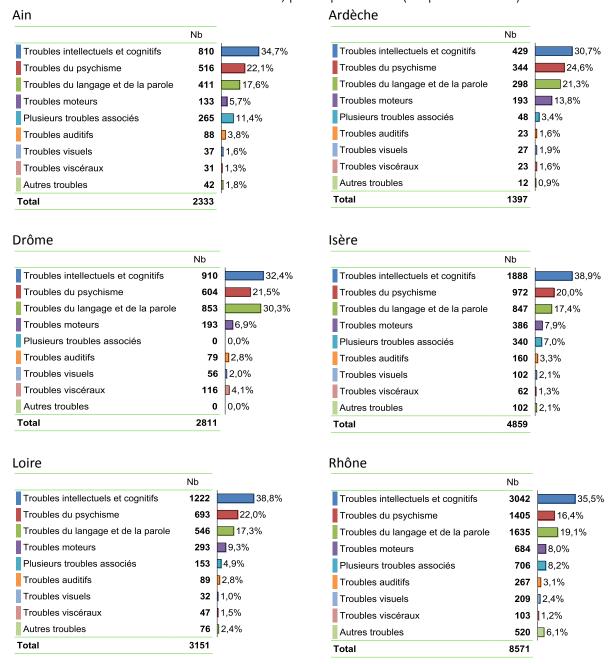
OBSERVATION REGIONALE MEDICO-SOCIALE: FOCUS SUR L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS EN MATIERE DE SESSAD

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

Annexe 1 : Déficience des élèves en situation de handicap, scolarisés au sein d'un établissement de l'Education nationale à la rentrée 2014, par département (enquêtes 3 et 12) :	
Annexe 2 : Age des élèves en situation de handicap, scolarisés au sein d'un établissement de l'Education nationale à la rentrée 2014, par département (enquêtes 3 et 12) :	5
Annexe 3 : Définition des catégories de troubles dans les enquêtes 3 et 12 de l'Education nationale extrait des instructions et aide à la saisie	
Annexe 4 : Modalités de scolarisation des jeunes recensés dans l'enquête 32 de la DEPP, par département	9
Annexe 5 : Répartition par départements des élèves n'ayant pas pour accompagnement principal celui prescrit par la CDAPH, par trouble	17
Annexe 6 : Cartographies par département concernant l'effectivité des notifications CDAPH (enquêtes 3 et 12)	25

Annexe 1 : Déficience des élèves en situation de handicap, scolarisés au sein d'un établissement de l'Education nationale à la rentrée 2014, par département (enquêtes 3 et 12) :



Savoie

	Nb	
Troubles intellectuels et cognitifs	517	31,7%
Troubles du psychisme	337	20,6%
Troubles du langage et de la parole	322	19,7%
Troubles moteurs	139	8,5%
Plusieurs troubles associés	213	13,1%
Troubles auditifs	46	2,8%
Troubles visuels	14	0,9%
Troubles viscéraux	13	0,8%
Autres troubles	31	1,9%
Total	1632	

Haute-Savoie

	Nb	
Troubles intellectuels et cognitifs	956	34,1%
Troubles du psychisme	566	20,2%
Troubles du langage et de la parole	611	21,8%
Troubles moteurs	292	10,4%
Plusieurs troubles associés	188	6,7%
Troubles auditifs	82	2,9%
Troubles visuels	32	1,1%
Troubles viscéraux	48	1,7%
Autres troubles	26	0,9%
Total	2801	

Annexe 2 : Age des élèves en situation de handicap, scolarisés au sein d'un établissement de l'Education nationale à la rentrée 2014, par département (enquêtes 3 et 12) :

	Moins de 6 ans	6 à 10 ans	11 à 16 ans	17 ans et plus	Total
AIN	193	1042	1029	69	2333
	(8,3%)	(44,6%)	(44,1%)	(3%)	(100%)
ARDECHE	89	590	653	65	1 397
	(6,4%)	(42,2%)	(46,7%)	(4,7%)	(100%)
DROME	207	1123	1337	144	2 811
	(7,4%)	(40%)	(47,5%)	(5,1%)	(100%)
ISERE	425	2280	2015	139	4 859
	(8,7%)	(46,9%)	(41,5%)	(2,9%)	(100%)
LOIRE	241	1357	1397	156	3 151
	(7,6%)	(43,1%)	(44,3%)	(5%)	(100%)
RHONE	622	3518	3971	460	8 571
	(7,3%)	(41%)	(46,3%)	(5,4%)	(100%)
SAVOIE	115	654	791	72	1 632
	(7%)	(40,1%)	(48,5%)	(4,4%)	(100%)
HAUTE-SAVOIE	268	1279	1167	87	2 801
	(9,6%)	(45,7%)	(41,7%)	(3,1%)	(100%)
RHONE-ALPES	2 160	11 843	12 360	1 192	27 555
	(7,8%)	(43%)	(44,9%)	(4,3%)	(100%)

Annexe 3 : Définition des catégories de troubles dans les enquêtes 3 et 12 de l'Education nationale – extrait des instructions et aide à la saisie

• Troubles intellectuels ou cognitifs: « la notion de « troubles intellectuels » a une valeur descriptive, mais elle peut recouvrir des diagnostics très différents qu'il n'est pas du ressort de l'enquête d'identifier ».

• Troubles du psychisme : « recouvre les troubles de la personnalité, les troubles du comportement »,

 Troubles du langage et de la parole : « la rubrique est utilisée lorsque l'élèves manifeste un trouble du langage oral, ou du langage écrit non imputable à une autre cause avérée : la dyslexie, la dysphasie par exemple ... sont donc à classer dans cette rubrique »,

Troubles auditifs: « sourds et malentendants »,

• Troubles visuels: « aveugles et malvoyants »,

 Troubles viscéraux: « sont regroupés des enfants présentant des troubles cardiaques, respiratoires, ou liés à une pathologie cancéreuse, etc. Plus généralement coder ici toutes les maladies chroniques requérant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels »,

• Troubles moteurs : « les dyspraxies doivent y être répertoriées »,

• Plusieurs troubles associés : « au cas où le jeune présente plusieurs déficiences, ne coder que la déficience principale. Le code sera utilisé pour les enfants dont les différents troubles ne semblent de même importance »,

Autres troubles : « uniquement dans le cas où il est impossible de renseigner une autre rubrique ».

Annexe 4 : Modalités de scolarisation des jeunes recensés dans l'enquête 32 de la DEPP, par département

Département de l'Ain :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab.	Classe externée ou délocalisée ¹	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
1197 jeunes recensés dans l'enquête 32	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 839 (70,1%)	EMS: 766 (91,3%) Hospitalier: 73 (8,7%)	Oui : 40 (4,8%) Non : 799 (95,2%)	Temps complet : 547 (65,2%) Temps partiel : 292 (34,8%)	
	Scolarisation en temps partagé : 61 (5,1%)	EMS : 57 (93,4%) Hospitalier : 4 (6,6%)	Oui : 30 (49,2%) Non : 31 (50,8%)	Temps partiel : 61	Classe ordinaire hors SEGPA: 49 (80,3%) CLIS ou ULIS: 9 (14,8%) Dans l'unité d'enseignement d'un autre établissement: 3 (4,9%)
	Scolarisation exclusive dans une autre structure : 179 (15%)	EMS: 74 (41,3%) Hospitalier: 105 (58,7%)		Temps complet : 164 (91,6%) Temps partiel : 15 (8,4%)	Classe ordinaire hors SEGPA: 131 (73,2%) Autre formation professionnelle: 25 (14%) CLIS ou ULIS: 8 (4,5%) SEGPA: 8 (4,5%) Dans un centre de formation d'apprentis: 4 (2,2%)
	Non scolarisés ² : 118 (9,9%)	100% en EMS			

¹ Au sens de l'article 10 du décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements d'enseignement et établissements médico-sociaux

² « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

Département de l'Ardèche :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab	Classe externée ou délocalisée ³	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
319 jeunes recensés dans l'enquête 32	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 244 (76,5%)	100% en EMS	Oui : 9 (3,7%) Non : 235 (96,3%)	Temps complet: 157 (64,3%) Temps partiel: 87 (35,7%)	
	Scolarisation en temps partagé : 33 (10,3%)	100% en EMS	Oui : 16 (48,5%) Non : 17 (51,5%)	Temps partiel : 33	Classe ordinaire hors SEGPA: 14 (42,4%) CLIS ou ULIS: 14 (42,4%) SEGPA: 5 (15,2%)
	Scolarisation exclusive dans une autre structure : 19 (6%))	100% en EMS		Temps complet: 3 (15,8%) Temps partiel: 16 (84,2%)	CLIS ou ULIS: 15 (78,9%) Classe ordinaire hors SEGPA: 2 (10,5%) UE d'un autre étab: 1 (5,3%) Centre de formation d'apprenti: 1 (5,3%)
	Non scolarisés ⁴ : 23 (7,2%)	100% en EMS			

_

³ « Quand la classe de l'établissement hospitalier ou médico-social est installée dans une école ordinaire ou dans un collège. Elle ne doit cependant pas être confondue avec une classe de l'Education nationale (CLIS ou ULIS) » - Instruction établissement enquête 32

⁴ « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

Département de la Drôme :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab	Classe externée ou délocalisée ⁵	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
720 jeunes recensés dans l'enquête 32	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 573 (79,6%)	EMS: 568 (99,1%) Hospitalier: 5 (0,9%)	Oui : 18 (3,1%) Non : 555 (96,9%)	Temps complet: 344 (60%) Temps partiel: 229 (40%)	
	Scolarisation en temps partagé : 34 (4,7%)	EMS : 34 (100%)	Non : 34 (100%)	Temps partiel : 34	Classe ordinaire hors SEGPA: 24 (70,6%) CLIS ou ULIS: 4 (11,8%) SEGPA: 5 (14,7%) Autre formation professionnelle: 1 (2,9%)
	Scolarisation exclusive dans une autre structure : 36 (5%)	EMS: 11 (30,6%) Hospitalier: 25 (69,4%)		Temps complet : 29 (80,6%) Temps partiel : 7 (19,4%)	Classe ordinaire hors SEGPA: 26 (72,2%) CLIS ou ULIS: 5 (13,9%) Dans un centre de formation d'apprentis: 4 (11,1%) Autre formation professionnelle: 1 (2,8%)
	Non scolarisés ⁶ : 77 (10,7%)	EMS: 74 (96,1%) Hospitalier: 3 (3,9%)			

11

_

⁵ « Quand la classe de l'établissement hospitalier ou médico-social est installée dans une école ordinaire ou dans un collège. Elle ne doit cependant pas être confondue avec une classe de l'Education nationale (CLIS ou ULIS) » - Instruction établissement enquête 32

⁶ « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

Département de l'Isère :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab	Classe externée ou délocalisée ⁷	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
1 685 jeunes recensés dans l'enquête 32 :	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 1 396 (82,8%)	EMS: 1 324 (94,8%) Hospitalier: 72 (5,2%)	Oui : 146 (10,5%) Non : 1250 (89,5%)	Temps complet: 352 (25,2%) Temps partiel: 1044 (74,8%)	
	Scolarisation en temps partagé : 81 (4,8%)	EMS: 35 (43,2%) Hospitalier: 46 (56,8%)	Oui : 12 (14,8%) Non : 69 (85,2%)	Temps partiel : 81	Classe ordinaire hors SEGPA: 60 (74,1%) Dans l'unité d'enseignement d'un autre établissement: 9 (11,1%) CLIS ou ULIS: 6 (7,4%) SEGPA: 3 (3,7%) A domicile, avec l'aide d'une asso, d'un bénévole, autre enseignement à distance: 3 (3,7%)
	Scolarisation exclusive dans une autre structure : 109 (6,5%)	EMS: 26 (23,9%) Hospitalier: 83 (76,1%)		Temps complet: 25 (22,9%) Temps partiel: 84 (77,1%)	Classe ordinaire hors SEGPA: 64 (58,7%) CLIS ou ULIS: 24 (22%) Dans l'unité d'enseignement d'un autre établissement: 10 (9,2%) Autre formation professionnelle: 3 (2,8%) Centre de formation d'apprentis: 2 (1,8%) Etab agricole: 1 (0,9%) A domicile, avec l'aide d'une asso, d'un bénévole, autre enseignement à distance: 1 (0,9%)
	Non scolarisés ⁸ : 99 (5,9%)	EMS : 54 (54,5%) Hospitalier : 45 (45,5%)			

⁷ « Quand la classe de l'établissement hospitalier ou médico-social est installée dans une école ordinaire ou dans un collège. Elle ne doit cependant pas être confondue avec une classe de l'Education nationale (CLIS ou ULIS) » - Instruction établissement enquête 32

⁸ « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

Département de la Loire :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab	Classe externée ou délocalisée ⁹	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 724 (73,2%)	EMS: 766 (91,3%) Hospitalier : 73 (8,7%)	Oui : 50 (6,9%) Non : 674 (93,1%)	Temps complet: 208 (28,7%) Temps partiel: 516 (71,3%)	
989 jeunes recensés dans l'enquête 32	Scolarisation en temps partagé : 154 (15,6%)	EMS: 705 (97,4%) Hospitalier : 19 (2,6%)	Oui : 91 (59,1%) Non : 63 (40,9%)	Temps partiel : 154	Classe ordinaire hors SEGPA: 133 (86,4%) SEGPA: 13 (8,4%) Autre formation professionnelle: 4 (2,6%) Centre de formation d'apprentis: 2 (1,3%) CLIS ou ULIS: 1 (0,6%) Etablissement agricole: 1 (0,6%)
989 jeur	Scolarisation exclusive dans une autre structure : 42 (4,2%)	EMS: 41 (97,6%) Hospitalier : 1 (2,4%)		Temps complet: 37 (88,1%) Temps partiel: 5 (11,9%)	Classe ordinaire hors SEGPA: 23 (54,8%) CLIS ou ULIS: 6 (14,3%) Autre formation professionnelle: 5 (11,9%) SEGPA: 4 (9,5%) Unité d'enseignement d'un autre établissement: 4 (9,5%)
	Non scolarisés ¹⁰ : 69 (7%)	100% en EMS			

_

⁹ « Quand la classe de l'établissement hospitalier ou médico-social est installée dans une école ordinaire ou dans un collège. Elle ne doit cependant pas être confondue avec une classe de l'Education nationale (CLIS ou ULIS) » - Instruction établissement enquête 32

¹⁰ « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

Département du Rhône :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab	Classe externée ou délocalisée ¹¹	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
2 638 jeunes recensés dans l'enquête 32	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 1898 (71,9%)	EMS: 1827 (96,3%) Hospitalier: 71 (3,7%)	Oui : 130 (6,8%) Non : 1768 (93,2%)	Temps complet: 549 (28,9%) Temps partiel: 1349 (71,1%)	
	Scolarisation en temps partagé : 188 (7,1%)	EMS: 146 (77,7%) Hospitalier: 42 (22,3%)	Oui : 31 (16,5%) Non : 157 (83,5%)	Temps partiel : 188	Classe ordinaire hors SEGPA: 112 (59,6%) CLIS ou ULIS: 31 (16,5%) SEGPA: 24 (12,8%) Dans l'unité d'enseignement d'un autre établissement: 12 (6,4%) Centre de formation d'apprentis: 3 (1,6%) A domicile, avec l'aide d'une asso, d'un bénévole, autre enseignement à distance: 3 (1,6%) Autre formation professionnelle: 2 (1,1%) A domicile avec le CNED: 1(0,5%)
	Scolarisation exclusive dans une autre structure: 174 (6,6%)	EMS: 156 (89,7%) Hospitalier: 18 (10,3%)		Temps complet: 56 (32,2%) Temps partiel: 118 (67,8%)	Classe ordinaire hors SEGPA: 43 (24,7%) CLIS ou ULIS: 89 (51,1%) SEGPA: 23 (13,2%) Autre formation professionnelle: 9 (5,2%) Etablissement agricole: 6 (3,4%) Dans l'unité d'enseignement d'un autre établissement: 2 (1,1%) Centre de formation d'apprentis: 2 (1,1%)

¹¹ « Quand la classe de l'établissement hospitalier ou médico-social est installée dans une école ordinaire ou dans un collège. Elle ne doit cependant pas être confondue avec une classe de l'Education nationale (CLIS ou ULIS) » - Instruction établissement enquête 32

	EMS: 350		
Non scolarisés ¹² :	(92,6%)		
378 (14,3%)	Hospitalier: 28		
	(7,4%)		

Département de la Savoie :

	Modalité de scolarisation	Type d'étab.	Classe externée ou délocalisée ¹³	Temps scolarisation	Autre lieu de scolarisation
597 jeunes recensés dans l'enquête 32	Scolarisation dans étab MS ou hospitalier exclusivement: 499 (83,6%)	EMS : 474 (95%) Hospitalier : 25 (5%)	Oui : 67 (13,4%) Non : 432 (86,6%)	Temps complet: 311 (62,3%) Temps partiel: 188 (37,7%)	
	Scolarisation en temps partagé : 32 (5,4%)	EMS : 32 (100%)	Oui : 19 (59,4%) Non : 13 (40,6%)	Temps partiel : 32	Unité d'enseignant d'un autre établissement : 21 (65,6%) CLIS ou ULIS : 9 (28,1%) Classe ordinaire hors SEGPA : 2 (6,3%)
	Scolarisation exclusive dans une autre structure : 24 (4%)	EMS : 24 (100%)		Temps complet: 22 (91,7%) Temps partiel: 2 (8,3%)	SEGPA: 14 (58,3%) Classe ordinaire hors SEGPA: 6 (25%) CLIS ou ULIS: 2 (8,3%) Unité d'enseignant d'un autre établissement: 1 (4,2%) Etablissement agricole: 1 (4,2%)
	Non scolarisés ¹⁴ : 42 (7%)	EMS: 2 (4,8%) Hospitalier: 40 (95,2%)			

_

¹² « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

¹³ Au sens de l'article 10 du décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements d'enseignement et établissements médico-sociaux

¹⁴ « Ne sont pas considérés comme scolarisés, les élèves qui reçoivent un apprentissage à l'exécution de gestes simples, à des notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et ne bénéficient par ailleurs d'aucun enseignement en lecture, écriture, et calcul » - notice de remplissage de l'enquête 32

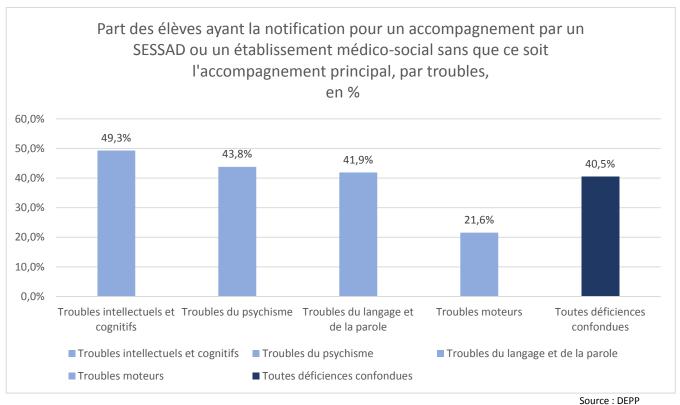
Annexe 5 : Répartition par départements des élèves n'ayant pas pour accompagnement principal celui prescrit par la CDAPH, par trouble

<u>Département de l'Ain :</u>

AIN	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	410	185	129	51	124	75	34	10	10	1028
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	202 (48,6%)	81 (19,5%)	54 (13%)	11 (2,6%)	51 (12,3%)	7 (1,7%)	2 (0,5%)	7 (1,7%)	1 (0,2%)	416 (100%)

Source : DEPP

Lecture : Dans l'Ain, 48,6% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles intellectuels et cognitifs.



N.B: Seuls sont présentés dans les graphiques par département les 4 troubles dont le nombre d'élèves ayant une notification pour un SESSAD ou un EMS du département est le plus important (ainsi que le total départemental de tous les troubles confondus et pas seulement des 4 spécifiquement indiqués).

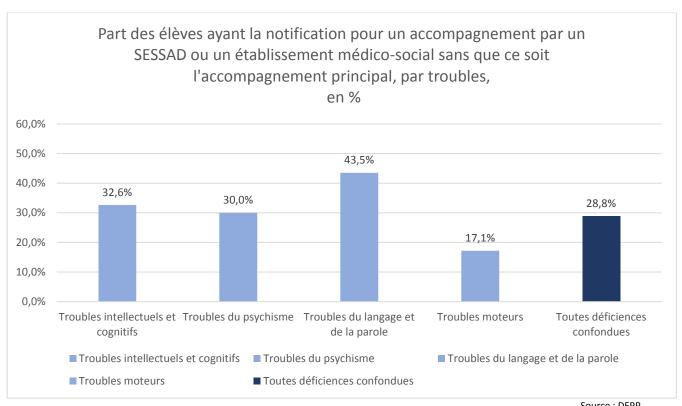
A la rentrée 2014, dans le département de l'Ain, 49,3% des élèves atteints de troubles intellectuels et cognitifs n'ont pas l'accompagnement SESSAD / EMS prescrit par la CDAPH en accompagnement principal, soit 202 élèves sur 410 ayant la notification.

ARDECHE	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	138	120	46	70	24	8	18	2	1	427
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	45 (36,6%)	36 (29,3%)	20 (16,3%)	12 (9,8%)	5 (4,1%)	2 (1,6%)	2 (1,6%)	0 (0%)	1 (0,8%)	123 (100%)

Département de l'Ardèche :

Source: DEPP

Lecture : En Ardèche, 36,6% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles intellectuels et cognitifs.



Source : DEPP

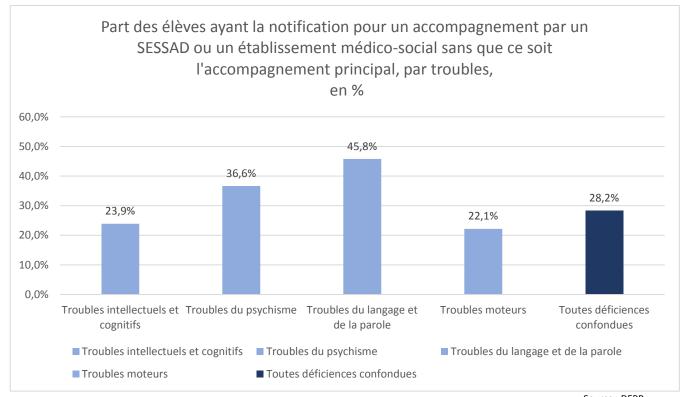
Dans le département de l'Ardèche à la rentrée scolaire 2014, 43,5% des élèves en situation de handicap atteints de troubles du langage et de la parole n'ont pas en accompagnement principal un SESSAD ou EMS comme cela avait été prescrit par la CDAPH (soit 46 élèves).

<u>Département de l'Isère :</u>

ISERE	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	683	325	212	140	113	130	76	7	31	1717
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	163 (33,6%)	119 (24,5%)	97 (20%)	31 (6,4%)	42 (8,7%)	12 (2,5%)	14 (2,9%)	2 (0,4%)	5 (1%)	485 (100%)

Source : DEPP

Lecture : En Isère, 33,6% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles intellectuels et cognitifs.



Source : DEPP

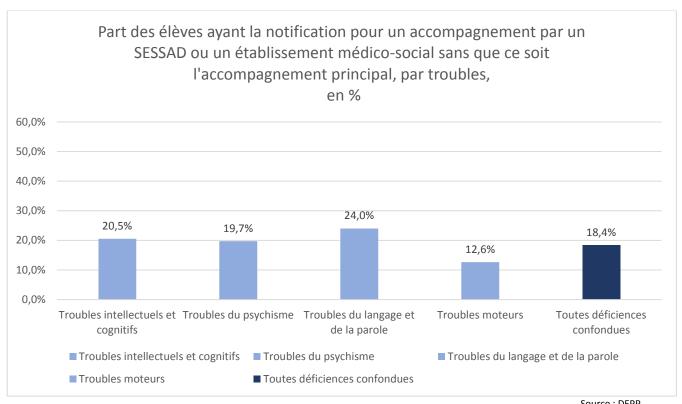
A la rentrée scolaire 2014, dans le département de l'Isère, 45,8% des élèves en situation de handicap atteints de troubles du langage et de la parole n'ont pas comme accompagnement principal un SESSAD ou EMS alors qu'il avait été notifié par la CDPAH,

<u>Département de la Loire :</u>

LOIRE	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	244	188	75	95	50	73	20	7	21	773
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	50 (35,2%)	37 (26,1%)	18 (12,7%)	12 (8,5%)	12 (8,5%)	7 (4,9%)	4 (2,8%)	2 (1,4%)	0 (0%)	142 (100%)

Source : DEPP

Lecture : Dans la Loire, 35,2% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles intellectuels et cognitifs.



Source : DEPP

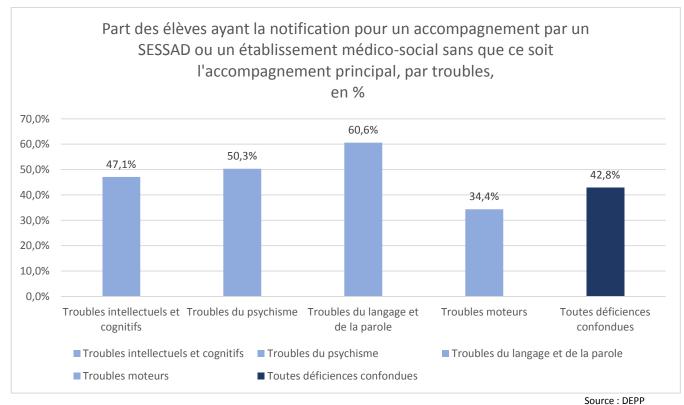
A la rentrée scolaire 2014, dans le département de la Loire, 24% des élèves en situation de handicap atteints de troubles du langage et de la parole n'ont pas comme accompagnement principal un SESSAD ou EMS alors qu'il avait été notifié par la CDPAH.

Département du Rhône :

RHONE	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	858	489	142	160	142	195	150	18	85	2239
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	404 (42,1%)	246 (25,7%)	86 (9%)	55 (5,7%)	60 (6,3%)	30 (3,1%)	27 (2,8%)	7 (0,7%)	44 (4,6%)	959 (100%)

Source : DEPP

Lecture : Dans le Rhône, 42,1% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles intellectuels et cognitifs.



Jource . DLFF

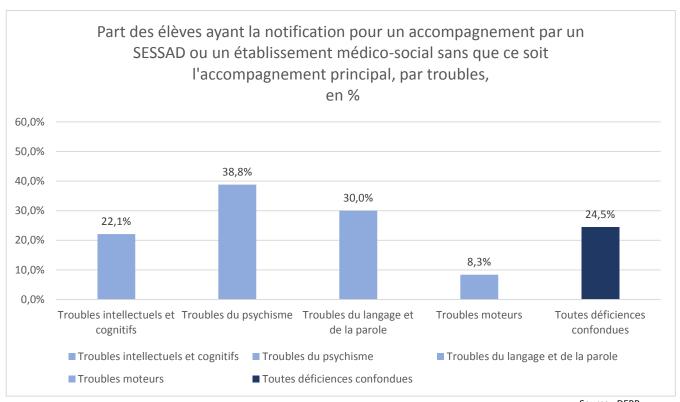
A la rentrée scolaire 2014, dans le département du Rhône, 60,6% des élèves en situation de handicap atteints de troubles du langage et de la parole n'ont pas comme accompagnement principal un SESSAD ou EMS alors qu'il avait été notifié par la CDPAH (soit 86 élèves sur les 142 ayant une notification).

<u>Département de la Savoie :</u>

SAVOIE	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	145	116	60	60	71	43	14	5	9	523
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	32 (25%)	45 (35,2%)	18 (14,1%)	5 (3,9%)	20 (15,6%)	2 (1,6%)	1 (0,8%)	0 (0%)	5 (3,9%)	128 (100%)

Source : DEPP

Lecture : En Savoie, 35,2% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles du psychisme. Il s'agit d'une spécificité du département de la Savoie, puisque ce sont les élèves atteints de troubles intellectuels et cognitifs dans tous les autres départements de Rhône-Alpes



Source : DEPP

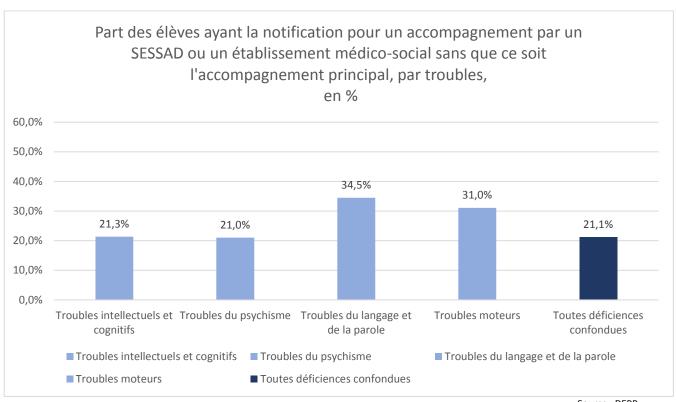
A la rentrée scolaire 2014, dans le département de la Savoie, 38,8% des élèves en situation de handicap atteints de troubles du psychisme n'ont pas comme accompagnement principal un SESSAD ou EMS alors qu'il avait été notifié par la CDPAH.

<u>Département de la Haute-Savoie :</u>

HAUTE-SAVOIE	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles du psychisme	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Plusieurs troubles associés	Troubles auditifs	Troubles visuels	Troubles viscéraux	Autres troubles	Total
Elèves avec notification SESSAD/EMS	230	176	29	58	57	59	19	10	6	644
Elèves avec notification SESSAD/EMS sans que ce soit l'accompagnement principal	49 (36%)	37 (27,2%)	10 (7,4%)	18 (13,2%)	15 (11%)	5 (3,7%)	0	1 (0,7%)	1 (0,7%)	136 (100%)

 $Source: \mathsf{DEPP}$

Lecture : En Haute-Savoie, 36% des élèves dont l'accompagnement SESSAD / EMS notifié n'est pas l'accompagnement principal sont atteints de troubles intellectuels et cognitifs.



Source : DEPP

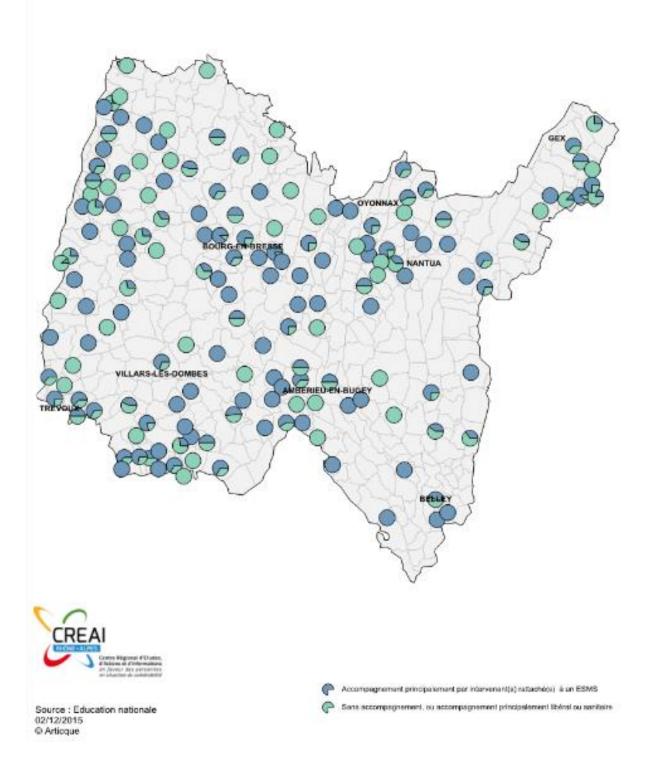
A la rentrée scolaire 2014, dans le département de Haute-Savoie, 34,5% des élèves en situation de handicap atteints de troubles du langage et de la parole n'ont pas comme accompagnement principal un SESSAD ou EMS alors qu'il avait été notifié par la CDPAH (soit 10 élèves sur les 29 ayant une notification).

Annexe 6 : Cartographies par département concernant l'effectivité des notifications CDAPH (enquêtes 3 et 12)

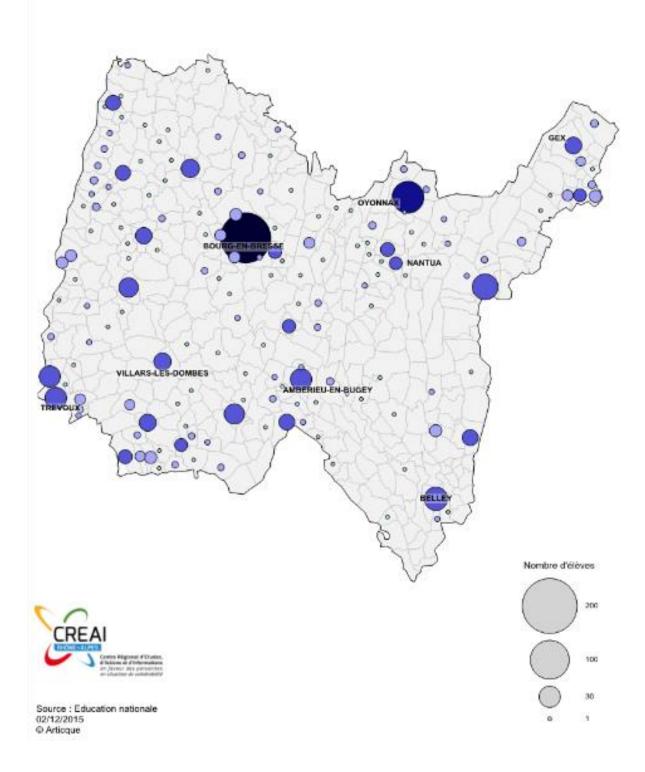
Deux cartographies par département seront présentées dans cette annexe :

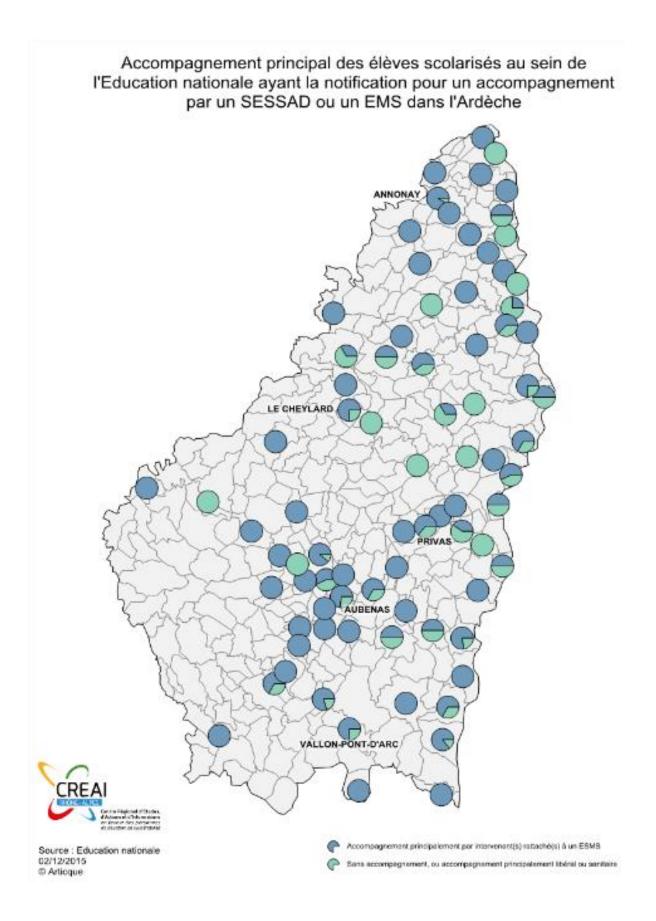
- l'une présentant l'accompagnement principal des élèves scolarisés au sein de l'Education nationale, ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS,
- l'autre présentant le nombre d'élèves (en volume) scolarisés au sein de l'éducation nationale et ayant une notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS, afin d'apporter un éclairage sur la proportion d'élèves concernés par la première cartographie.

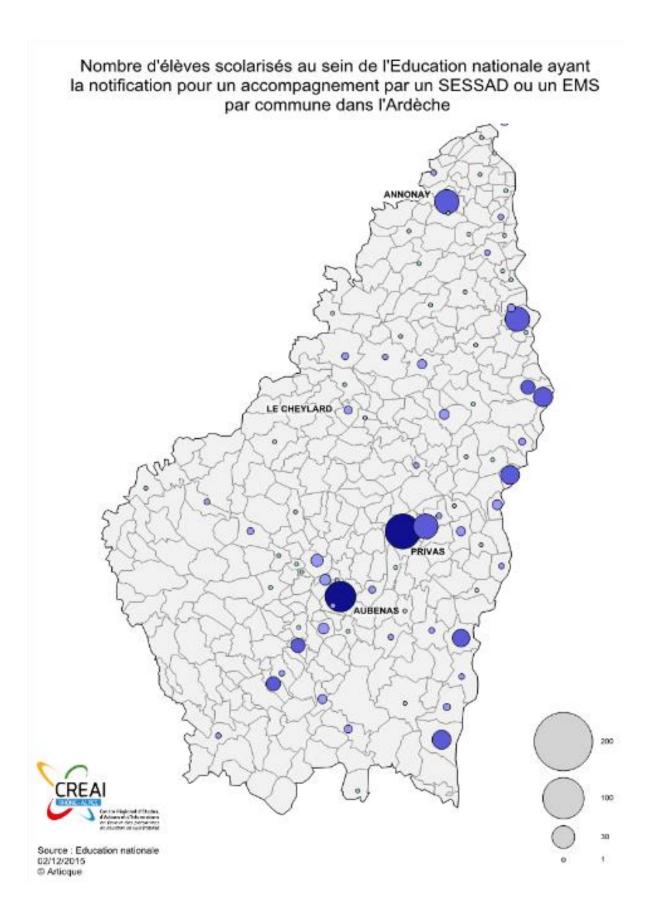
Accompagnement principal des élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS dans l'Ain

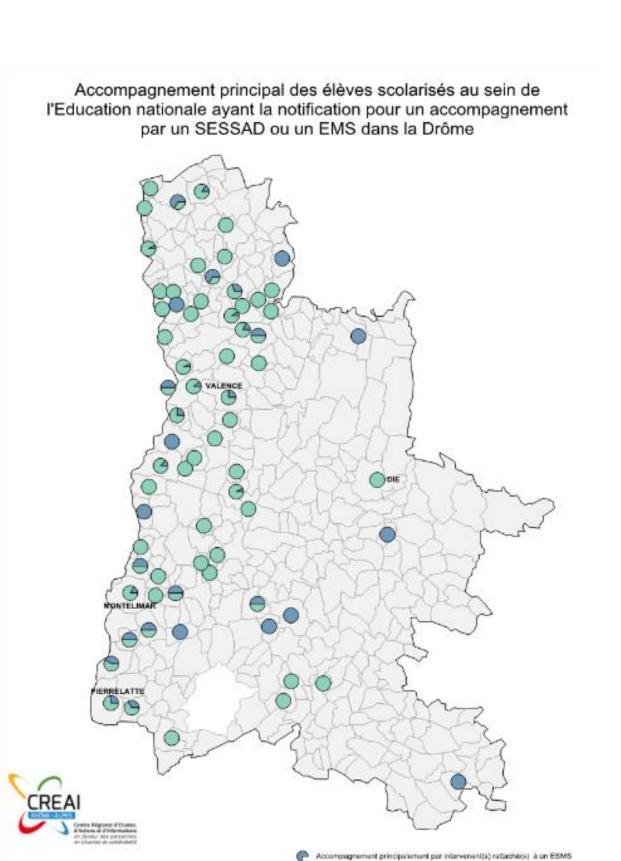


Nombre d'élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS par commune dans l'Ain



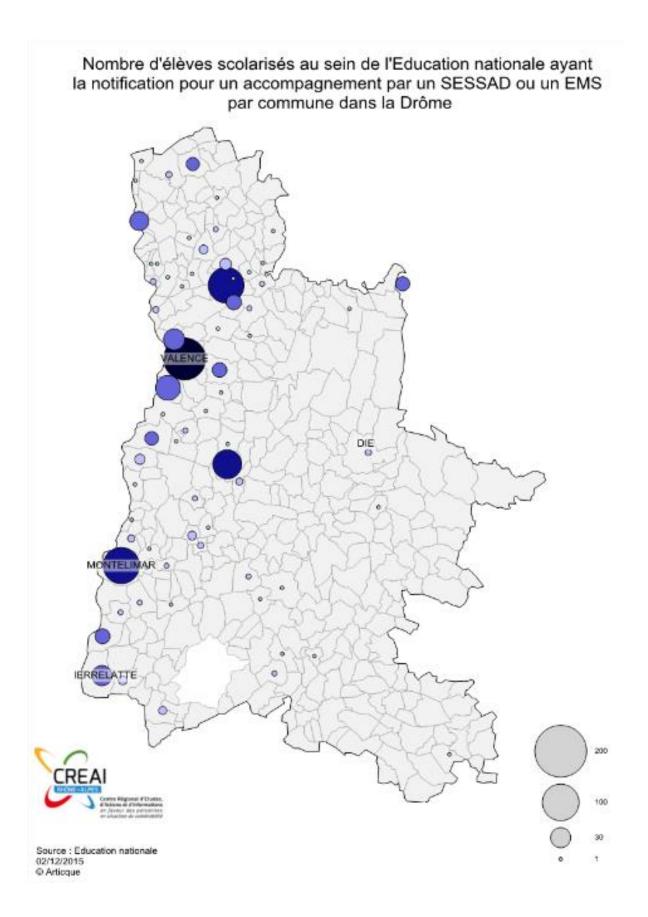




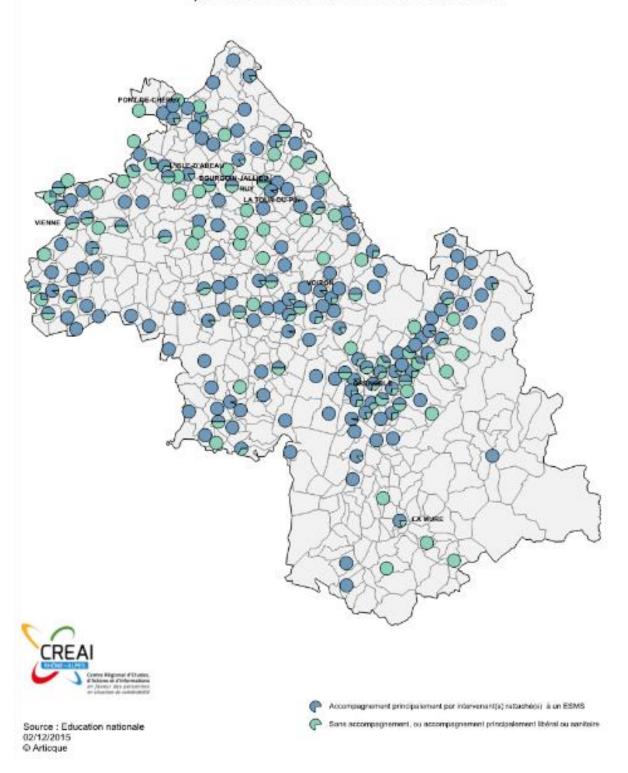


Source: Education nationale

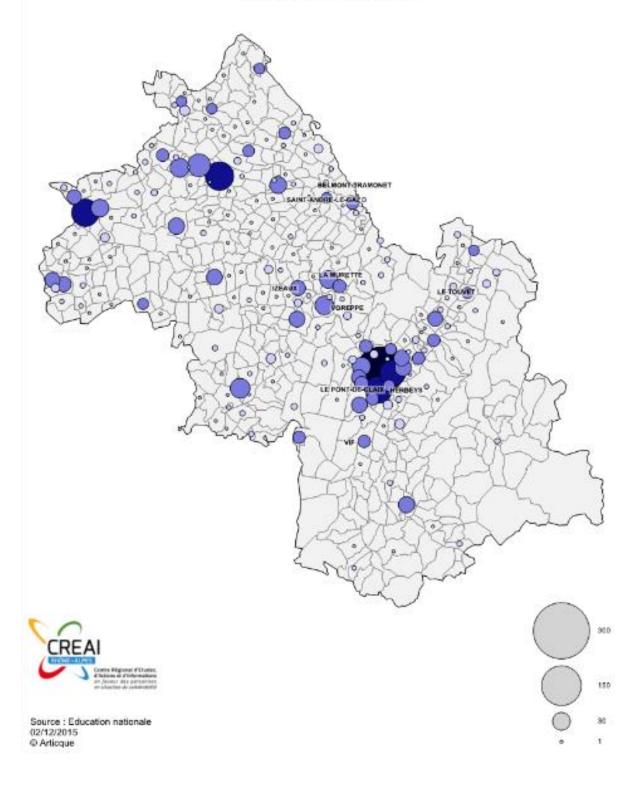
Sans accompagnement, ou accompagnement principalement libéral ou sanitaire.



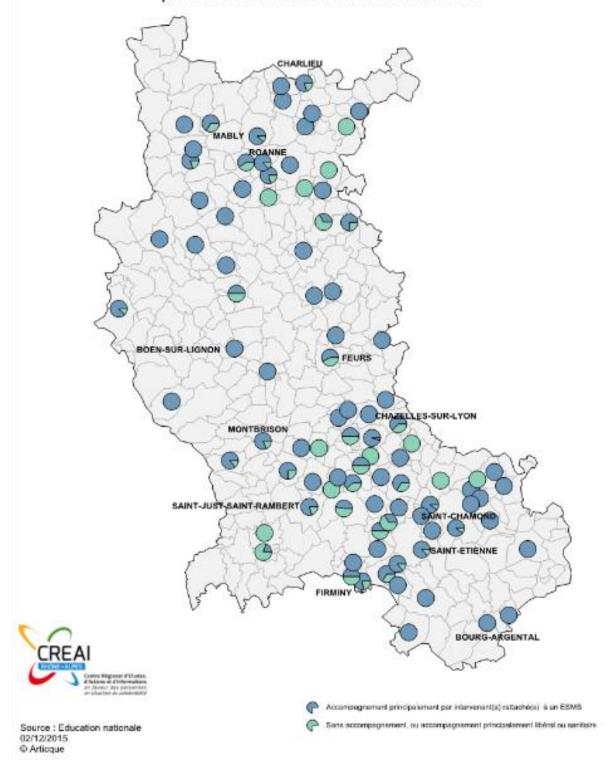
Accompagnement principal des élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS dans l'Isère

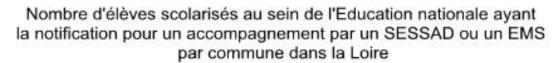


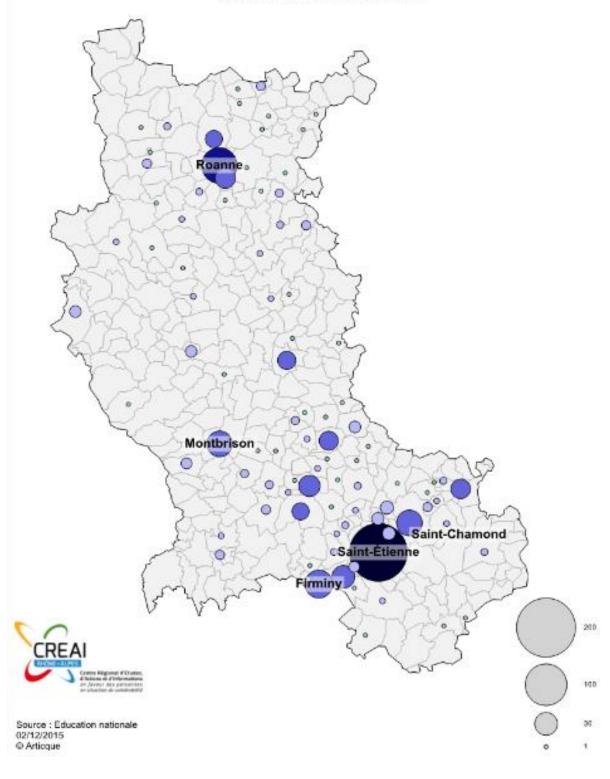
Nombre d'élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS par commune en Isère

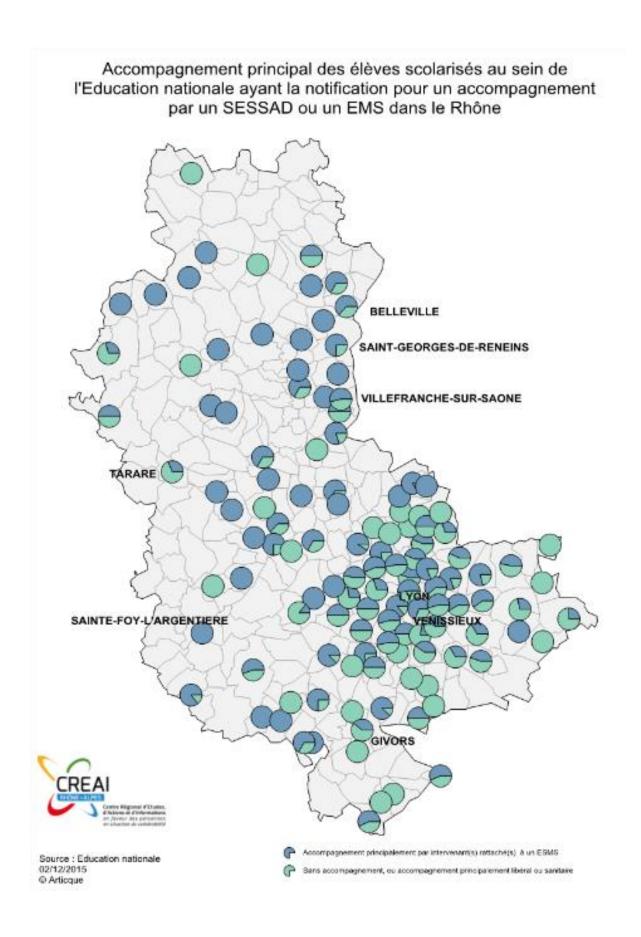


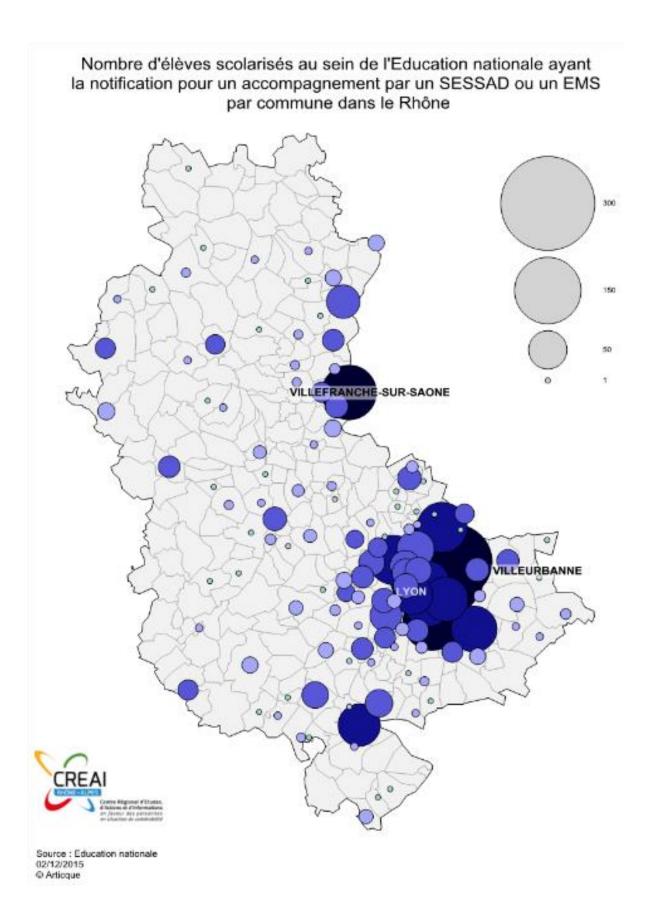
Accompagnement principal des élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS dans la Loire



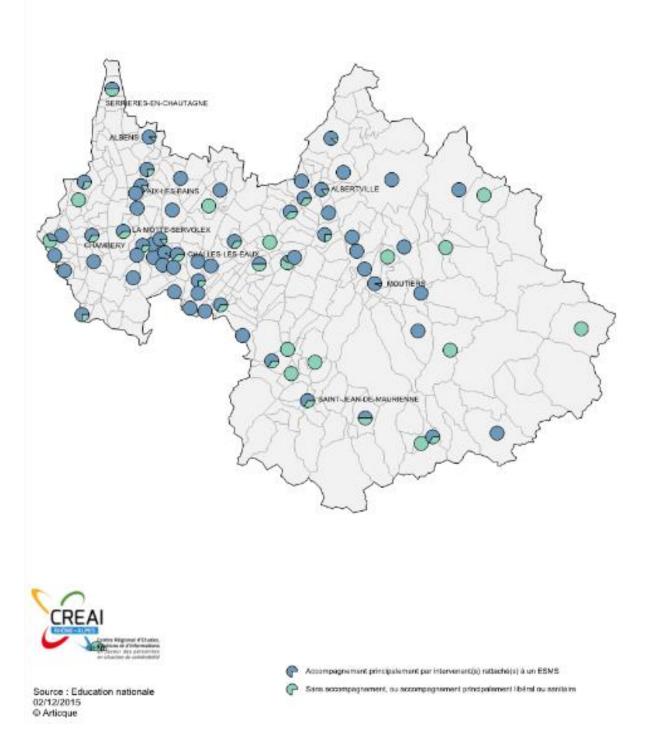




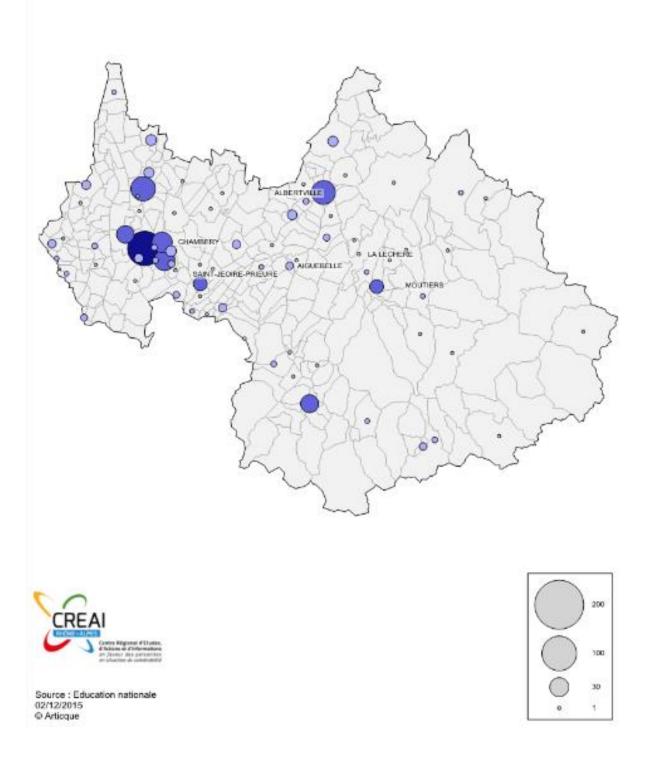




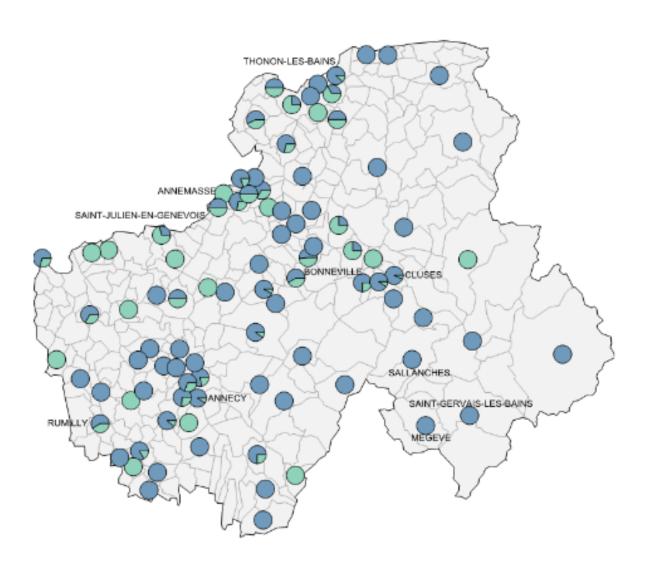
Accompagnement principal des élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS en Savoie



Nombre d'élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS par commune en Savoie



Accompagnement principal des élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS en Haute-Savoie





Source : Education nationale 02/12/2015 © Articque Accompagnement principalement per intervenant(s) nataché(s) à un ESMS
 Sans accompagnement, ou accompagnement principalement libéral ou sanitaire

Nombre d'élèves scolarisés au sein de l'Education nationale ayant la notification pour un accompagnement par un SESSAD ou un EMS par commune en Haute-Savoie

